

COURS :

CAS PROBLÈMES ET COMPLEXES EN GÉNÉALOGIE

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

À la fin de ce cours, les participants seront en mesure de reconnaître les cas complexes pour lesquels une preuve par présomption s'impose. Ils sauront employer les différentes ressources disponibles afin d'établir cette preuve et pourront la présenter en conformité avec les règles établies.

OBJECTIFS PARTICULIERS

- Savoir reconnaître les circonstances particulières nécessitant une preuve par présomption.
- Connaître les particularités de certaines catégories de documents d'archives ainsi que les principales informations qu'on y retrouve.
- Connaître les règles de procédure pour établir une preuve par présomption.
- Éviter les conclusions trop hâtives qui risquent d'entraîner une confusion dans une table d'ascendance.

Professeures : Pierrette Brière : brirep@cgocable.ca
Josée Tétreault : joseetetreault@hotmail.com